



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 4 avril 2017 à 11 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames et messieurs les conseillers-ères Josée Lacasse, Mike Duggan, Richard M. Bégin, Maxime Tremblay, Jocelyn Blondin, Mireille Apollon, Louise Boudrias, Denis Tassé, Cédric Tessier, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Sylvie Goneau, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard et Marc Carrière formant quorum du conseil, sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, madame la conseillère Denise Laferrière et monsieur le conseiller Martin Lajeunesse.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

**CM-2017-255**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CÉDRIC TESSIER  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance, comme soumis.

Adoptée

**CM-2017-256**      **APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE  
LA VILLE DE GATINEAU ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET  
POLICIÈRES DE GATINEAU INC. ET AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE  
D'ENTENTE ENT-POL-17-01**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. se sont entendus quant au contenu des dispositions pour le renouvellement de la convention collective ainsi que la restructuration du régime de retraite;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MAXIME PEDNEAUD-JOBIN  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOCELYN BLONDIN**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2019.

De plus, que ce conseil approuve et ratifie la lettre d'entente ENT-POL-17-01 à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. relativement à la restructuration du régime de retraite.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier, la directrice générale et le directeur du Service de police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective ainsi que la lettre d'entente ENT-POL-17-01 relativement à la restructuration du régime de retraite.

Adoptée

**CM-2017-257**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SYLVIE GONEAU  
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 11 h 35.

Adoptée

---

**DANIEL CHAMPAGNE**  
Conseiller et président  
Conseil municipal

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier